

Destinataire : **Monsieur BERGE Mathieu**

Vice-Président de la Commission Infrastructures, Transports, Intermodalités, Mobilités
Région NOUVELLE AQUITAINE

Copies : **Monsieur LAGRAVE Renaud**

Vice-président en charge des infrastructures, des transports et des mobilités
Région NOUVELLE AQUITAINE

Monsieur EMON Jacky

Conseillé Régional Commission Infrastructures, transports, intermodalités, mobilités
Région NOUVELLE AQUITAINE

Madame COUTANT Françoise

Vice-présidente en charge du climat et de la transition énergétique
Région NOUVELLE AQUITAINE

Objet : Projet de contournement FRET de LA PALLICE

LA ROCHELLE, le 6 juin 2017

Monsieur le Vice-Président de la Commission Infrastructures,
Transports, Intermodalités, Mobilités

Voilà de nombreuses années que le Grand Port Maritime de LA PALLICE se fait l'écho de sa dynamique, de son port en eaux profondes pouvant accueillir des navires à fort tirant d'eau, de son accessibilité 24/24h et 7/7 jours ainsi que de l'évolution de son tonnage portuaire.

De nombreux aménagements portuaires d'envergure ont été réalisés afin de répondre à l'augmentation des trafics et pour en absorber de nouveaux.

Parmi les projets de développement du Grand Port Maritime, il en est un qui interpelle plus particulièrement notre syndicat CGT de cheminots de LA ROCHELLE, c'est le projet de contournement FRET d'AIGREFEUILLE à LA PALLICE.

Actuellement, l'accès ferroviaire se fait par une voie unique située en milieu urbain depuis la gare de LA ROCHELLE jusqu'à LA PALLICE.

Cette infrastructure ne permet pas le développement souhaité par le Grand Port Maritime et c'est pour cela qu'un projet de contournement de la gare de LA ROCHELLE est envisagé.

Nous souhaiterions vous faire part de notre analyse sur ce projet dont le budget du CPER 2015-2020 est de 5 M€ (études et premières acquisitions foncières).

1) Ce contournement se situerait sur l'axe ferroviaire LA ROCHELLE – POITIERS :

Contrairement à aujourd'hui, ce choix ne permettra plus aux trains de FRET circulant sur les autres axes BORDEAUX – LA ROCHELLE et NANTES – LA ROCHELLE d'accéder au Grand Port Maritime. Fatalement, les trains de FRET en provenance ou à destination de BORDEAUX et NANTES devront transiter par le triage de SAINT PIERRE DES CORPS ce qui augmentera les délais d'acheminement des marchandises ainsi que leurs coûts.

Par ce détournement des marchandises, les autres axes se verraient privés des recettes financières liées aux sillons de circulation FRET et l'entretien des voies BORDEAUX – LA ROCHELLE par exemple, reposera presque exclusivement sur les trains Ter puisque il y a très peu de trains TET. Il en sera de même pour l'axe NANTES – LA ROCHELLE.

2) Projet de contournement à une seule voie et uniquement FRET :

Ce projet de voie unique ne permettra pas d'augmenter de façon importante le nombre de circulations FRET sachant qu'il ne sera pas possible de croiser deux trains sur une distance assez longue.

Ce projet interdira la circulation de trains de voyageurs car ils sont tous à destination de LA ROCHELLE. Il exclut de fait, tout développement possible avec les navires de croisières qui transitent en plus grand nombre par le Grand Port Maritime.

3) Projet onéreux et impactant sur un long parcours les villes et les campagnes de la périphérie rochelaise :

Ce projet se situera entre AIGREFEUILLE et SAINTE SOULLE sur l'ancien tracé du projet autoroutier de l'A 831. Ce dernier projet avait provoqué de fortes mobilisations sur certains territoires et nous pensons qu'aujourd'hui les riverains ne seraient pas plus réceptifs à une nouvelle infrastructure.

Partant de ce constat, nous avons des propositions qui seraient de nature à répondre aux besoins de développement du Grand Port Maritime mais également à la Communauté d'Agglomération de LA ROCHELLE.

Création d'une ligne ferroviaire entre DOMPIERRE SUR MER et LA PALLICE :

Cette nouvelle liaison (DOMPIERRE SUR MER - LA PALLICE) se raccorderait à proximité de LA ROCHELLE sur l'axe ferroviaire LA ROCHELLE – NANTES.

Elle permettrait de répondre aux réceptions et expéditions des trains de FRET quelque que soit l'axe de circulation (LA PALLICE – LA ROCHELLE – POITIERS – SAINT PIERRE DES CORPS ; LA PALLICE – LA ROCHELLE – BORDEAUX ; LA PALLICE – LA ROCHELLE - NANTES).

Les économies réalisées en ne construisant pas la partie AIGREFEUILLE – SAINTE SOULLE initialement prévue, permettraient de réaliser une double voie (partiellement ou en totalité) entre DOMPIERRE SUR MER et LA PALLICE.

Cela donnerait de la fluidité et de la souplesse dans l'exploitation de la ligne (un train sur chaque voie) et donc, la possibilité d'expédier un train de LA PALLICE alors qu'un autre est en réception.

Cette double voie bénéficierait aux transports de voyageurs et permettrait de créer une nouvelle desserte Ter de périphérie rochelaise (LAGORD, L'HOUMEAU, DOMPIERRE, etc) et plus largement, du sud de la Vendée.

Des circulations Ter en provenance de BORDEAUX ou de POITIERS pourraient ainsi continuer jusqu'à LA PALLICE contribuant ainsi à diminuer les gaz à effet de serre.

En allant jusqu'à LA PALLICE, le terminus de cette voie permettrait même d'envisager une desserte de l'aéroport de LA ROCHELLE – ILE DE RE et bien entendu, de l'île de RE (correspondances par cars).

Enfin, les trains de FRET n'utilisant plus l'actuelle voie unique en milieu urbain entre LA ROCHELLE et LA PALLICE, cela offrirait la possibilité de prolonger la desserte Ter au-delà de la PORTE DAUPHINE jusqu'à MIREUIL.

Voici résumé succinctement notre analyse de ce projet de contournement FRET.

Nous avons par le passé, apporté notre savoir faire de cheminots aux côtés de la Région POITOU-CHARENTES lors de la création des haltes ferroviaires d'AIGREFEUILLE LE THOU et de LA JARRIE ainsi que sur le projet de desserte Ter vers le Sud de la VENDEE.

Sur un dossier aussi important que le développement portuaire et de ses infrastructures, nous souhaitons également apporter notre modeste contribution.

Vous trouverez ci-dessous un schéma reprenant les infrastructures ferroviaires entre BORDEAUX – LA ROCHELLE – NANTES, LA ROCHELLE – POITIERS – SAINT PIERRE DES CORPS ainsi que les deux propositions (AIGREFEUILLE et DOMPIERRE SUR MER) de contournement FRET.

Nous souhaitons vous rencontrer afin d'échanger sur le sujet.

Dans l'attente d'une réponse, recevez Monsieur le Vice-Président de la Commission Infrastructures, Transports, Intermodalités, Mobilités, nos salutations respectueuses.

Pour l'Union Départementale CGT 17 : Mme GABORIT Yvonne

Pour l'Union Locale CGT de LA ROCHELLE : M COLIN Robert

Pour le Syndicat CGT des Ouvriers Dockers de LA ROCHELLE - LA PALLICE : M GEFFRE Ludovic

Pour l'organisation syndicale CGT des cheminots de LA ROCHELLE : M COUTURIER Jean-Yves



Pour tous contacts :

M COUTURIER Jean-Yves

3 rue de la cabane des pères
17340 CHATELAILLON-PLAGE
06 77 86 60 00

E-mail : couturier.jean-yves@wanadoo.fr

Mme GABORIT Yvonne

Secrétaire de l'Union Départementale CGT de
Charente Maritime

6, rue Albert 1^{er}

17025 LA ROCHELLE Cedex

E-mail : contact@cgt17.fr

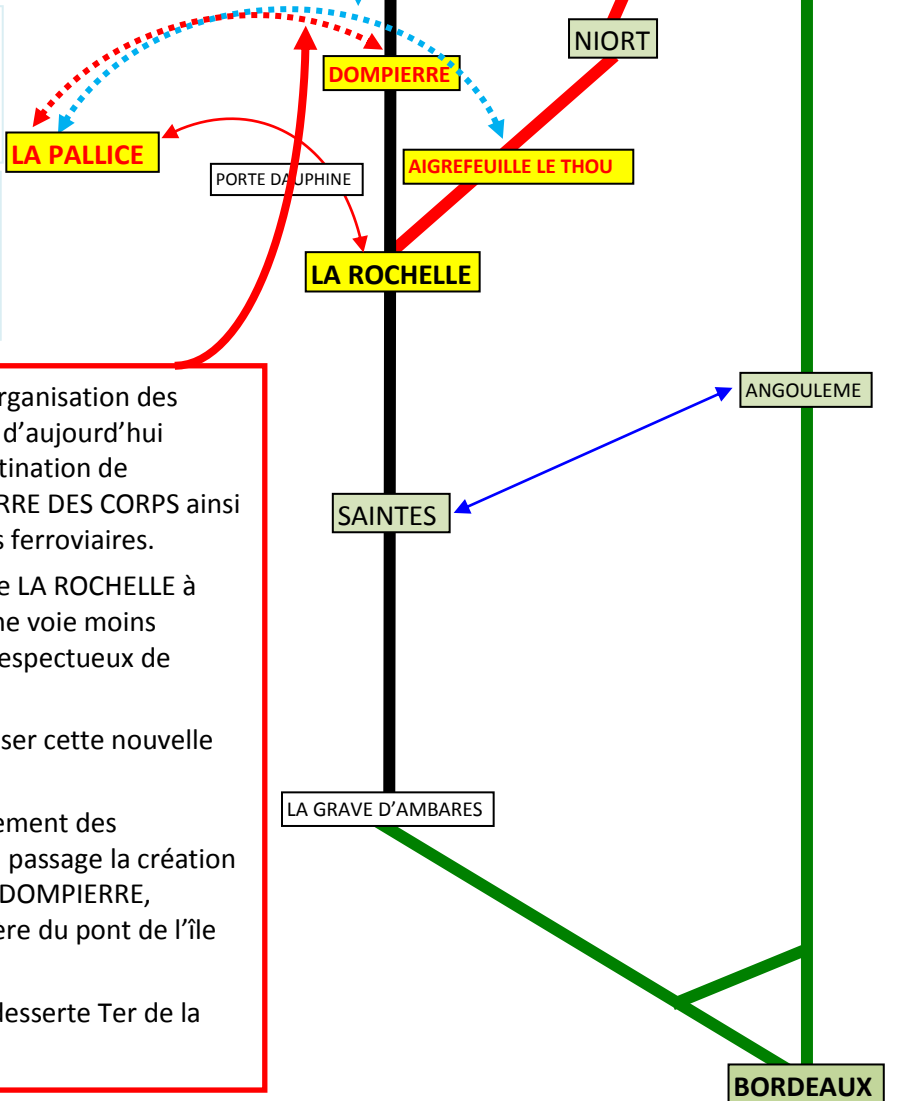
ANALYSE CGT SUR LE PROJET DE CONTOURNEMENT FRET DE LA ROCHELLE PALLICE

Le projet SNCF se situe sur l'axe ferroviaire LA ROCHELLE-POITIERS-ST PIERRE DES CORPS.

En ne passant plus par la gare de LA ROCHELLE, ce projet exclu donc de fait, les marchandises en provenance ou à destination de SAINTES-BORDEAUX, LA ROCHE SUR YON, NANTES.

Ce projet obligera un acheminement des marchandises via ST PIERRE DES CORPS (BORDEAUX-ST PIERRE DES CORPS-LA PALLICE) ou encore NANTES-ST PIERRE DES CORPS-LA PALLICE) ce qui augmentera les délais d'acheminement, les coûts de transport.

Cela pénalisera les axes NANTES-LA ROCHELLE-BORDEAUX car les trains de FRET ne contribueront plus au paiement des sillons de circulation. Le financement de l'entretien des voies sera supporté en très grande partie par les sillons des trains Ter (Région) et un peu par les trains TET ce qui à terme posera la question du maintien du nombre de circulations et des voies.



Le projet CGT permet de maintenir l'organisation des transports de marchandises au niveau d'aujourd'hui quelles soient en provenance ou à destination de BORDEAUX, NANTES, POITIERS, ST PIERRE DES CORPS ainsi que le financement des infrastructures ferroviaires.

Ce projet qui utilise la voie existante de LA ROCHELLE à DOMPIERRE, nécessite la création d'une voie moins longue que le projet SNCF et est plus respectueux de l'environnement.

Il permet également de ne pas spécialiser cette nouvelle voie à un seul type de trafic, le FRET.

Il ouvre des perspectives de développement des transports Ter vers LA PALLICE avec au passage la création de nouvelles dessertes Ter : PERIGNY, DOMPIERRE, L'HOUMEAU, Aéroport LALEU, Belvédère du pont de l'île de RE, LA PALLICE.

La CGT propose aussi de prolonger la desserte Ter de la Porte Dauphine jusqu'à MIREUIL.